BULLETIN DE TRANSFERT
DE JOURS DE REPOS VERS LE PERCO
SOPRA HR SOFTWARE

La loi 2010-1330 portant réforme des retraites du 10 novembre 2010 a ouvert la possibilité aux salariés de transférer vers le PERCO des jours de repos non pris, dans la limite de 5 jours par an. La loi n°2015-990 du 6 août 2015 a porté à 10 jours par an la limite de ces jours transférables dans un PERCO. Le congé annuel ne peut cependant être affecté que pour sa durée excédant 24 jours ouvrables, c'est à dire à compter de la 5ème semaine de congés payés.

Identification de l'épargnant

❑ Mme ❑ M. Nom ..... Prénom.....

Date de naissance ...../...../..... N° de Sécurité Sociale _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse.....

Code Postal _ _ _ _ _ Ville.....

Tél. Personnel ..... Tél. Professionnel.....

E-mail (personnel)..... N° entreprise | 3 | 8 | 8 | 1 | 4 | 1 |

Les informations contenues dans ce document pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès d'Amundi Tenue des Comptes à l'adresse suivante : Amundi TC Dossier Sopra HR Software 26956 Valence Cedex 9, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1er avril 1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Choix de transfert

Je demande à transférer les jours suivants (1) vers mon PERCO :

- ❖ Jours de réduction du temps de travail : ..... jours
- ❖ Jours de congés payés (2) : ..... jours

(1) Sous réserve du nombre de jours de congés disponible au jour de traitement de votre demande et dans la limite de 10 jours.
(2) Jours de congés payés à compter de la 5ème semaine de congés payés.

Je souhaite que les sommes soient réparties de la manière suivante :

➪ **GESTION LIBRE** dont répartition éventuelle entre les FCPE ci-dessous :

❑ AMUNDI 3 MOIS ESR - A (3371) _ _ _ _ _ %

❑ AMUNDI LABEL HARMONIE SOLIDAIRE ESR - F (8420) _ _ _ _ _ %

❑ AMUNDI PROTECT 90 ESR (3207) _ _ _ _ _ %

❑ CPR ES CROISSANCE (3042) _ _ _ _ _ %

❑ CPR ES AUDACE (3044) _ _ _ _ _ %

❑ AMUNDI CONVICTIONS ESR – F (3711) _ _ _ _ _ %

ET / OU

➪ **GESTION PILOTEE** : _____%

J'opte pour le mode de gestion et de sécurisation automatique de mes avoirs suivant la Grille Equilibre.

En cas de choix de gestion pilotée, j'indique ma date prévisionnelle de départ en retraite _ _ /_ _ /_ _ _ _ (donnée obligatoire). A défaut d'indication, l'âge de départ à la retraite sera supposé comme égal à 65 ans.

Fait à , le

Signature	Cachet de l'entreprise

Je retourne ce document :

- **au bureau du Service Paie et Administration du personnel**
- **Ou par mail** _SHRS 983 Paie et Administration du Personnel France